

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°36 Arrêté du 24 novembre 1919 promulguant

n°36

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

24 novembre 1919

Numéro JO

n° 277 du 30/11/1919

Date du numéro

30 novembre 1919

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 20 octobre 1919 publiée au journal officiel de la République Française du 21 octobre 1919, réprimant la fonte des monnaies d'or et d'argent

Sur la proposition du chef du Service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est. promulguée dans la Colonie pour y être exécutée selon ses forme et teneur la loi du 20 octobre 1919 réprimant la fonte des monnaies d'or et d'argent.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

A. Lauret par le gouverneur le chef du service judiciaire Lhermitte